



Accident de la circulation lors d'un carnaval

Par Visiteur

Nous defilon sur un route pour le carnaval de ma fille ont etés 150 personnes adultes et enfants.un vehicule etait au milieu du cortege ma heurter par derriere moi pieton j'ai portais plainte la police ma envoyer a l uml 3j itt probleme au genou .la police a telephoner a mon temoi lui a dit quelle n etait pas obliger de se deplacer ,vu son age 65ans elle n y est donc pas aller.lors de la confrontation la police ma dit:votre temoin ne temoigne plus comment vous l expliquez j'ai dit je ne sais pas.donc plus de temoin.elle parcontre elle en a 2 qui dise quelle ma pas toucher.il ne me reste que les certificats medicaux l attestation de unite legale de medecine a qui revienne les responsabilitees

Par Visiteur

Cher monsieur,

elle n y est donc pas aller.lors de la confrontation la police ma dit:votre temoin ne temoigne plus comment vous l expliquez j'ai dit je ne sais pas.donc plus de temoin.elle parcontre elle en a 2 qui dise quelle ma pas toucher.il ne me reste que les certificats medicaux l attestation de unite legale de medecine a qui revienne les responsabilitees

Aucun constat n'a été réalisé sur place? La police n'est pas venue constater l'accident, alors que c'est la procédure normale dans un accident voiture contre piéton?

Très cordialement.

Par Visiteur

Aqui seront atribuer les tord

Par Visiteur

Cher monsieur,

aqui seront atribuer les tord

Vous ne répondez pas à ma question..

Difficile de dire quoi que ce soit sans avoir des informations essentielles. Votre assurance vous dit quoi?

Très cordialement.